



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil du 4 mars 2015 à 18h au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Sièges 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Sièges 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Sièges 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Sièges 5

Sont absents : Michael Simard et Fernand Gagnon

Est aussi présente :

Madame France Carpentier, Directrice générale par intérim

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin et devant environ 5 contribuables.

2015-03-92

**REPRISE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu de reprendre la séance.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2014-03-93

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance d'ajournement du 4 mars 2015 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

2015-03-94

**EMPLOYÉE 13-04 - FIN DE MANDAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT le contrat de travail liant la directrice générale à la Municipalité;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre la directrice générale et le maire;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu, mutuellement et sans admission, de mettre fin à leur relation contractuelle;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Il est proposé par Marc Lacroix et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil accepte de mettre fin au contrat de travail de la directrice générale, convenu mutuellement avec celle-ci et ce, à compter du 23 février 2015.

QUE le maire est autorisé à signer un document de transaction – quittance, à cet effet, visant à convenir des modalités de la terminaison du mandat de la directrice générale à compter du 23 février 2015;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à madame Sandra Bélisle.

QUE madame France Carpentier est nommée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

ADOPTÉE

2015-03-95
EMPLOYÉE 13-3

CONSIDÉRANT QUE l'employée 13-03 été nommée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de par la résolution no 2015-03- 94 ;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 13-03 occupera ce poste à partir du 23 février au 30 mai 2015 ou plus selon la restructuration administrative;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la rémunération en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Clément et résolu à l'unanimité

QUE l'employée 13-03 soit rémunérée selon l'échelon 4 du poste de directeur général de la grille salariale en vigueur et ce, pour la période qu'elle occupera le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

ADOPTÉE

2015-03-96
EMPLOYÉ 32-03

CONSIDÉRANT que le Conseil a récemment été mis au courant des manquements de l'employé no 32-03 survenus au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT que ce dernier a été rencontré par la directrice générale par intérim et le Maire ce 4 mars 2015 pour obtenir sa version des faits et ses commentaires sur l'ensemble des faits reprochés;

CONSIDÉRANT les nombreux avertissements verbaux que l'employé a reçus et que ce dernier ne semble pas vouloir amender son comportement;

CONSIDÉRANT que les reproches visent des gestes d'insubordination et des comportements inappropriés affectant l'image de la municipalité;

CONSIDÉRANT les explications fournies par l'employé;

CONSIDÉRANT que ce dernier occupe des fonctions de supervision et devrait être un modèle pour les autres employés;

CONSIDÉRANT la gravité de ces manquements;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Il est proposé par Christian Gauthier et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil suspend sans traitement l'employé no 32-03 pour une période de trois jours soit du 14 au 16 avril 2015 inclusivement;

QUE l'employé sera informé par écrit de la présente décision et qu'à défaut de s'améliorer ce dernier s'expose à d'autres sanctions pouvant aller jusqu'au congédiement;

ADOPTÉE

Période de questions

2014-03-97

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu

Que cette séance d'ajournement soit close (18h20).

ADOPTÉE

2014-03-98

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont encore tous présents et en accord de rouvrir cette séance d'ajournement;

CONSIDÉRANT QUE la raison est d'ordre humanitaire;

Il est proposé par Isabelle Clément et résolu à l'unanimité

Que cette séance d'ajournement soit reprise.

Monsieur le maire déclare la réouverture de la séance d'ajournement

ADOPTÉE

2014-03-98

CONTRIBUTION À LA FAMILLE COURTNEY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield organise une levée de fonds pour venir en aide à la famille Courtney durement éprouvée lors de l'incendie qui a causé le décès de deux de leurs enfants et la perte de tous leurs biens;

CONSIDÉRANT QUE toute la région de la Haute-Gatineau se mobilise afin de leur venir en aide;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield organise une Souper théâtre au profit de la famille Courtney le samedi 14 mars au coût de 30\$ par personne;

Il est proposé Isabelle Clément et résolu à l'unanimité



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE la municipalité de Blue Sea achète deux(2) billets et qu'un tirage au sort soit organisé afin de remettre la paire de billets parmi les personnes qui auront remis leurs noms au bureau municipal par l'entremise de la publicité faite par la radio CHGA.

ADOPTÉE

2014-03-99

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE la réouverture de la séance d'ajournement du Conseil de ce 4 mars 2015 soit close à 18h25.

Laurent Fortin
Maire

France Carpentier
Directrice générale et secrétaire trésorière
par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, France Carpentier, Directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 4 mars 2015.

France Carpentier
Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim